



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

Page Facebook : « FO DGFIP 85 »

*Nos réactions à l'article paru ces jours-ci
dans OUEST FRANCE
dans lequel notre directeur s'exprime
sur la 2ème phase de concertation qui s'ouvre*

« MAIS DE QUI SE MOQUE-T'ON ? »

Article OUEST FRANCE (21/09/2019)

Vendée. Centres des impôts : « Une deuxième phase de concertation s'ouvre »

Le directeur départemental des finances publiques de Vendée, Alfred Fuentes, fait le point sur le projet de restructuration des centres des impôts et trésoreries.

Le projet gouvernemental du « nouveau réseau de proximité » inquiète les agents des finances publiques, qui ont fait grève lundi 16 septembre 2019.

De nombreuses questions quant à la réorganisation des centres d'impôt et des trésoreries restent en suspens. Alfred Fuentes, le directeur départemental des finances publiques de Vendée, fait un point sur la situation.

Comment se profile la réorganisation en Vendée ?

Le 6 juin, lors de l'annonce de la réforme par le ministre Gérald Darmanin, des cartes provisoires ont été publiées.

S'est ouverte une première phase de concertation avec les élus.

Vendredi est sortie une deuxième carte, toujours provisoire.

On conserve les services des impôts aux particuliers de Challans, La Roche, Les Sables et Fontenay, quatre services des impôts aux entreprises (La Roche, Les Sables, Challans et Les Herbiers) et on passe à six services de gestion comptable au lieu de 21 trésoreries.

Certaines trésoreries deviendront des antennes. À l'île d'Yeu par exemple, le personnel présent dépendra du service de gestion comptable de Challans. D'autres trésoreries en revanche, comme Saint-Hermine ou Beauvoir, disparaîtront complètement et le personnel travaillera dans le service de gestion le plus proche.

Quelle est la suite ?

On ouvre une deuxième phase de concertation avec les élus, notamment les maires et présidents des communautés de commune. La carte définitive dépendra de cette étape.

Au mieux on ajoutera des permanences dans les maisons de services publics, des points de contact, des antennes... et au pire on gardera celle-là.

L'objectif c'est qu'à la fin de l'année au plus tard, on puisse présenter aux organisations syndicales et tout le personnel la carte définitive, validée par le ministre. Ainsi que celle des transferts. Ceux-ci s'opéreront à partir du 1er janvier 2021 et jusqu'à la fin de l'année 2023.

Ça permettra aux personnes d'anticiper si elles doivent changer de lieu de travail, voire de résidence personnelle.

Dans ce dernier cas, une prime financière sera accordée.

Que va-t-il se passer pour le personnel ?

Sur la première carte on était à plus de 250 personnes amenées à bouger, là on est plutôt sur une soixantaine.

Les personnes qui vont être amenées à changer de métier recevront une formation.

La première carte avait créé beaucoup d'émoi, que je comprends.

Dans la loi, on a annoncé 5 800 suppressions de poste. En réalité, on parle de « non-remplacement de départ ».

NOS OBSERVATIONS :

Lors de l'entrevue de Mr Fuentes avec les personnels en grève le 16/09, le directeur nous a affirmé que la nouvelle version de la carte était validée et confirmée par Bercy, mais face à la presse, elle ne semble désormais que « provisoire » !?

Depuis des mois, selon la direction, la mobilité fonctionnelle et/ou géographique n'est qu'un "délire syndical" et on apprend finalement à la lecture de cet article que :

* + de 250 collègues étaient concernés par la V1 (version 1 de la carte),

* mais encore une soixantaine par la V2 (nulle version de la carte)...

RESTEZ CONNECTE A L' INFORMATION SYNDICALE

Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

Page facebook « FO DGFIP 85 »